



Cotonou, le **23 DEC 2022**

N° **023** /MISP/DC/SGM/DGPR/SA

Communiqué Radio-Télévisé

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique communique :

Il sera organisé au titre de l'année 2022, le concours de recrutement de la 2^{ème} vague de sept cents (700) élèves agents de Police pour le compte des deux mille (2 000) autorisés par le Gouvernement.

1°- CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé d'aucune des incapacités prévues par la loi ;
- être âgé, au 31 décembre 2022, de **18 ans au moins et de 25 ans au plus** pour les candidats civils (**être né au plus tôt le 31 décembre 2004 et au plus tard le 31 décembre 1997**) puis de **26 ans au plus** pour les candidats militaires démobilisés au 31 décembre 2022 (**être né au plus tôt le 31 décembre 2004 et au plus tard le 31 décembre 1996**) ;
- avoir obligatoirement une taille minimale de :
 - **1,70 m** pour les candidats de sexe masculin ;
 - **1,65 m** pour ceux de sexe féminin.
- ne pas être agent de l'Etat ;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation, même assortie de sursis.



2°- DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature à déposer dans les directions départementales de la Police républicaine du 26 décembre 2022 au 16 janvier 2023 comprennent les pièces suivantes :

- une (01) demande manuscrite dûment signée du candidat et adressée au Directeur général de la Police républicaine ;
- une (01) copie d'acte de naissance sécurisé ou légalisé ;
- une (01) copie légalisée du certificat de nationalité ;
- un (01) extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers ;
- une (01) copie légalisée du diplôme ou de l'attestation du baccalauréat ou de l'équivalence du baccalauréat obtenu à l'étranger ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- deux (02) enveloppes timbrées (format moyen) portant l'adresse du candidat ;
- une (01) quittance du droit d'inscription fixé à dix mille (10.000) francs CFA à verser au Trésor public ;
- une (01) fiche de renseignements disponible au niveau des Directions départementales de la Police républicaine, à remplir et à signer obligatoirement par le candidat au moment du dépôt du dossier ;
- une (01) photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou de la carte d'identité biométrique ou du passeport en cours de validité.

Tout dossier de candidature incomplet ou comportant des pièces non valides ou autres pièces que celles sus mentionnées sera systématiquement rejeté.

3° - MATIERES DE COMPOSITION

Deux (02) matières sont prévues. Il s'agit :

- d'une épreuve physique et sportive consistant en une course de quatre mille (4000) mètres pour les candidats de sexe masculin et de deux mille (2000) mètres pour les candidats de sexe féminin ;
- d'une épreuve écrite de dissertation de culture générale d'une durée de trois (03) heures.

A l'issue de l'épreuve physique et sportive, deux mille cent (**2100**) candidats seront retenus par ordre de mérite pour la phase écrite.

4° - CENTRE DE COMPOSITION

Les épreuves sportive et écrite se dérouleront dans les centres retenus par département. Ceux-ci seront précisés ultérieurement.

Pour tous renseignements complémentaires, se rapprocher des directions départementales de la Police républicaine.

Pour le Ministre et P.D.,
Le Directeur de Cabinet,



Abasse OLOSSOUMARE